La gestion et l'usage de l'eau en agriculture



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 13/07/2012

Saisine liée : LA GESTION ET L'USAGE DE L'EAU EN AGRICULTURE

Une nouvelle autosaisine de la Section de l’agriculture, de la pêche et de l’alimentation

Aujourd’hui, alors que la pression démographique exige que l’agriculture assure, en Europe, une meilleure autonomie alimentaire et où le changement climatique modifie les conditions dans lesquelles s’exerce cette activité, la question de l’eau revêt une acuité majeure.

L’agriculture, soumise aux aléas météorologiques, s’inscrit pleinement dans le cycle de l’eau : elle utilise celle-ci pour ensuite la restituer à la nature. La quantité d’eau demeure en effet globalement stable à l’échelle de notre planète. En revanche, sa répartition qui n’est pas figée à la surface du globe, même au niveau territorial, devrait être sensiblement modifiée par les dérèglements climatiques, notamment pluviométriques, annoncés. Par ailleurs, sa pureté est susceptible d’être altérée par l’impact des activités humaines.

Par conséquent, en France, la gestion de l’eau, son bon usage, ainsi que la préservation de sa qualité constituent des enjeux prioritaires pour l’agriculture. Il s’agit en effet de concilier l’ensemble des besoins qu’ils soient domestiques, industriels, énergétiques, aquacoles et agricoles, tout en préservant les équilibres hydrologiques, les écosystèmes fluviaux et marins et leur biodiversité, et les aquifères.

Dans ce contexte, le CESE entend, sur la base d’un état des lieux préalable réalisé sous la forme de fiches techniques, formuler des préconisations concrètes portant à la fois sur les dimensions quantitatives et qualitatives du sujet appliqué à notre pays.

Sur la première, le défi à relever consiste à disposer des volumes de productions agricoles nécessaires, grâce à une gestion optimale de l’eau qui peut être atteinte par différentes voies complémentaires :

mobiliser au mieux les ressources disponibles, en veillant à la compatibilité avec les autres usages et en assurant la préservation des milieux aquatiques et associés ;

optimiser leur utilisation, notamment en privilégiant les types et les modes de production les mieux adaptés aux contextes géo-pédologiques et climatiques locaux, ainsi qu'en utilisant les techniques d'irrigation les plus efficientes.

S'agissant de la seconde, au demeurant étroitement liée à la précédente, il convient de garantir au consommateur une eau de qualité et une alimentation saine tout en évitant les impacts négatifs sur l'environnement. Ainsi, il faut faire en sorte que l'eau mise à disposition de l'agriculture soit restituée avec une qualité au moins équivalente à celle de son état initial.
Le futur avis devra par conséquent s'inscrire dans une approche résolument prospective en s'attachant notamment à identifier les savoir-faire, les bonnes pratiques, les systèmes agricoles ou les actions expérimentales déjà mises en oeuvre, en France ou ailleurs, notamment en matière de politiques agro-environnementales sur les bassins d'alimentation des captages, dont une large diffusion contribuerait à atteindre des objectifs ambitieux. Dans ce cadre, les thèmes sur lesquels les efforts de recherche et d'innovation devront prioritairement portés seront bien entendu précisés.
Il devra également prendre en compte les conséquences économiques et sociales des mesures préconisées, au regard notamment des coûts induits.
Enfin, il intégrera la dimension européenne de la problématique puisque le domaine considéré fait l'objet d'un important corpus réglementaire communautaire. A ce titre, il conviendra de veiller à une bonne cohérence avec le Plan de sauvegarde des ressources en eau que la Commission devrait présenter fin 2012.

Suivre les travaux de cette saisine

© - copyright CESE - Novembre 2026